

Extrait du compte rendu de la 453e réunion du Conseil de l'UEO tenue au niveau ministériel le 15 février 1973 à Luxembourg (30 mai 1973)

Légende: Lors de la 453e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), tenue au niveau ministériel le 15 février 1973 à Luxembourg, les délégations interviennent sur les activités du Comité permanent des armements (CPA) et les problèmes de la standardisation des armements en Europe. André Bettencourt, ministre français délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, plaide pour une réanimation du CPA et présente plusieurs propositions concrètes pour conserver et renforcer le Comité. De son côté, le sous-secrétaire d'État parlementaire britannique au ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth Anthony Royle est beaucoup plus sceptique quant au rôle du CPA et souligne notamment le modeste bilan de ses activités car les gouvernements ont trouvé plus commode de confier les tâches plus importantes à d'autres organismes. Il propose d'exposer les vues du gouvernement britannique lors d'une prochaine réunion du Conseil de l'UEO, notamment après avoir étudié attentivement les suggestions françaises.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 453e réunion du Conseil de l'UEO tenue au niveau ministériel le 15 février 1973 à Luxembourg. III. Examen des activités du Comité permanent des armements et problèmes de la standardisation des armements en Europe. 30.05.1973. CR (73) 3. Exemplaire No17. pp. [s.p]; 31-37. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. 1970-1974. Numéro 34. Cote UEO.1.2. Luxembourg. Réunion ministérielle 15 février 1973. 1970-1974.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_453e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_tenue_au_niveau_ministeriel_le_15_fevrier_1973_a_luxembourg_30_mai_1973-fr-a08doc29-0668-4e19-9cbf-4f1e2c91b14d.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

uEO. D
1-2 Luxembourg
1973

SECRET

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SECRET

Original français/anglais

CR (73) 3

Exemplaire No 17

30 mai 1973*

COMPTE RENDU DE LA 453^{ème} REUNION
DU CONSEIL TENUE AU NIVEAU MINISTERIEL
LE 15 FEVRIER 1973 A LUXEMBOURG

Etaient présents :

PRESIDENT

S.E. M. Gaston THORN Ministre des affaires
étrangères du Luxembourg

ALLEMAGNE

S.E. Dr. Hans APEL Ministre d'Etat aux
Affaires étrangères

S.E. M. K.-G. von HASE Ambassadeur, Représentant
permanent auprès de l'U.E.O.

Dr. Niels HANSEN Conseiller principal, Ministère
des affaires étrangères

M. Manfred GIESDER Conseiller, Londres

Dr. VOLLERS Premier secrétaire, Ministère
des affaires étrangères

Graf H. BASSEWITZ Premier secrétaire, Ministère
des affaires étrangères

BELGIQUE

S.E. M. Renaat VAN ELSLANDE Ministre des affaires
étrangères

S.E. M. Robert ROTHSCHILD Ambassadeur, Représentant
permanent auprès de l'U.E.O.

M. Paul NOTERDAEME Chef de Cabinet du Ministre
des affaires étrangères

M. Georges WAUTERS Directeur au Ministère des
affaires étrangères

.../...

* Le projet de ce compte rendu a été diffusé le 22 février 1973.

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

- 31 -

U.E.O. SECRET

CR (73) 3

III. EXAMEN DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT DES
ARMEMENTS ET PROBLEMES DE LA STANDARDISATION DES
ARMEMENTS EN EUROPE

(Doc. CR (73) 2, I, 1)

Le PRESIDENT donne d'abord la parole à M. Bettencourt, ce point ayant été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la délégation française.

M. BETTENCOURT déclare que, comme le Conseil s'en souvient certainement, en 1971 le Président en exercice, à l'époque M. Luns, avait attiré l'attention des ministres sur ces problèmes et proposé qu'ils fussent portés à l'ordre du jour de la session ministérielle suivante. Sans vouloir méconnaître l'importance de ce sujet, le gouvernement français avait cependant estimé qu'il ne pouvait alors, au stade où l'on en était de la rationalisation des activités européennes, s'engager à ce que la question fût examinée par le Conseil permanent, ni mise à l'ordre du jour de la réunion ministérielle suivante. Il avait manifesté l'intention de réfléchir encore.

Depuis deux ans, la situation a considérablement évolué dans le domaine du processus de l'édification européenne. La Grande-Bretagne est entrée dans le Marché commun. Parallèlement, en matière d'armements, elle a accédé à l'organisation FINABEL, dont il va sans doute falloir, pour consacrer cette adhésion, compléter le sigle. Les divergences d'antan ont fait place à un égal et mutuel désir de progresser ensemble. Alors, le moment n'est-il pas venu, sur le plan dont il s'agit à présent, d'examiner les faiblesses existantes et de tenter d'y remédier ? Et cela d'autant plus que, sur ce terrain précis des armements, les pays de l'Est, il ne faut pas l'oublier, poursuivent des efforts constants qui déjà les ont amenés à une quasi homogénéité de leurs armements. La France, pour sa part, le croit fermement, et c'est pourquoi elle a pris l'initiative de soumettre aujourd'hui à l'examen du Conseil ce point particulier sur lequel elle avait hésité il y a deux ans.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET U.E.O. SECRET

CR (73) 3

Les suggestions qu'elle fait sont les suivantes. En entraînant la dissolution du Groupe ad hoc, l'adhésion de la Grande-Bretagne à FINABEL pose la question du rôle que doit jouer le Comité permanent des armements de l'U.E.O. et de la relance de son action. Le texte relatif au Comité permanent des armements, dans la décision de création de cet organisme par le Conseil de l'U.E.O., est tel qu'il permet de lui fixer toutes sortes de missions; celles-ci doivent être définies par le Conseil, qui doit en outre lui donner périodiquement des directives en fonction des résultats acquis. Le Comité permanent des armements, qui a pour mission générale "d'améliorer les consultations et la coopération dans le domaine des armements, en vue de rechercher des solutions communes qui faciliteraient aux gouvernements des pays membres la satisfaction de leurs besoins en matériels", n'a pas été utilisé jusqu'à présent au maximum de ses compétences statutaires. Ses activités ont été plus particulièrement orientées vers les domaines intéressant les armées de terre. Pourquoi ne s'occuperait-il pas aussi d'aviation et de marine ?

Au moment où de nombreuses personnalités de l'Assemblée de l'U.E.O. viennent de prendre position en faveur d'une réanimation du Comité permanent des armements, il est souhaitable d'étudier les modalités de cette dernière. Le premier objectif à rechercher est le maintien en activité, dans le cadre du Comité, des sous-groupes encore utiles du Groupe ad hoc. Il conviendrait, en second lieu, qu'au cours des réunions périodiques du Comité soient étudiées les modalités de passage dudit Comité à un niveau plus élevé que celui auquel il fonctionne actuellement, et examinés les moyens d'améliorer l'efficacité de ses travaux, dans la perspective d'une extension de ses activités actuellement très réduites.

L'on pourrait, dans un premier temps, prescrire au Comité permanent des armements des missions de niveau modeste : actions complémentaires à celles de la conférence des directeurs nationaux des armements, mise en oeuvre de programmes d'armements découlant des accords FINABEL, études techniques diverses. Des missions de plus haut niveau pourraient ultérieurement être envisagées. A cette occasion, il pourra être suggéré de réunir, sous l'égide du Comité permanent des armements, les directeurs nationaux des armements des pays membres de l'U.E.O.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

DR (73) 3

Telles sont les suggestions que soumet la délégation française, étant entendu que si elles conviennent aux autres délégations, chaque ministre essayera d'obtenir, à leur sujet, l'accord de son collègue chargé de la défense. Le Conseil permanent, à Londres, serait chargé, en liaison avec le Comité permanent des armements, de suivre la mise en oeuvre de ces suggestions et, si le Conseil en est d'accord, de préparer un rapport à ce sujet pour la prochaine réunion ministérielle. M. Bettencourt estime, pour sa part, qu'un tel effort de coopération permettrait de tirer parti, avec mesure, et de manière pragmatique, du Comité permanent des armements, dans l'intérêt même de la construction européenne.

M. ROYLE (traduction de l'anglais) est heureux que, grâce à l'initiative de leur collègue français, les Ministres aient l'occasion d'examiner la très importante question de la standardisation des armements ainsi que les activités du Comité permanent des armements.

La coopération dans le domaine des armements est une question à laquelle le gouvernement de Sa Majesté attache une grande importance. Le potentiel militaire des pays du pacte de Varsovie face à l'Europe occidentale continue de s'accroître. Les armements deviennent à la fois plus complexes et plus coûteux; cependant les dépenses de défense sont mal supportées par l'opinion publique d'Europe occidentale, tandis que l'inflation et l'augmentation des dépenses de fonctionnement permettent difficilement de maintenir à un niveau même constant la proportion des dépenses de défense consacrée à des matériels nouveaux.

Dans ces conditions, il est évident que le développement de la coopération en matière de commandes d'armements est un problème qui, loin d'être d'intérêt théorique, revêt au contraire une importance capitale pour l'efficacité de la défense commune de l'alliance occidentale. Le fait est reconnu depuis longtemps, notamment par l'U.E.O., comme il ressort des circonstances de la création du Comité permanent des armements. En effet, à la conférence des neuf puissances tenue le 21 octobre 1954 à Paris, les pays membres de l'U.E.O. décidèrent de créer un groupe de travail composé de leurs représentants, afin d'étudier les problèmes de la production et de la standardisation

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

- 34 -

U.E.O. SECRET

CR (73) 3

des armements. Ce groupe, pour citer la préface du rapport de la commission provisoire de l'U.E.O. sur la standardisation et la satisfaction des besoins d'armements, "a reconnu que l'U.E.O. pourrait accomplir à cet égard un travail utile et s'est mis d'accord sur une forme d'organisation qui, à son avis, assurerait la coopération entre les pays membres de l'U.E.O. dans le domaine des armements". A la suite de ce rapport, le Comité permanent des armements fut créé par une décision du Conseil en date du 7 mai 1955.

Le rôle du Comité, tel que l'a défini le Conseil, est de s'employer, en rapport étroit avec l'OTAN, à améliorer les consultations et la coopération dans le domaine des armements, en vue de rechercher des solutions communes qui facilitent aux gouvernements des pays membres la satisfaction de leurs besoins en matériels; à cet effet, le Comité devait s'efforcer de promouvoir, chaque fois que la possibilité s'en présenterait, des accords ou arrangements qui pourraient porter sur des problèmes tels que les études, la standardisation, la production et l'approvisionnement des armements. Ces accords ou arrangements pourraient être conclus entre tous les pays de l'Union de l'Europe Occidentale ou entre certains d'entre eux, et ils resteraient ouverts à la participation d'autres pays de l'OTAN.

On avait espéré que dans ces conditions et avec ces objectifs, le C.P.A. aurait un rôle important et utile à jouer. En fait il n'a répondu à ces espoirs que dans une mesure décevante.

A parler franchement, les gouvernements ont généralement trouvé plus commode de confier les tâches relativement importantes à divers autres organismes; dès avant la fin des années 50, les principaux responsables du C.P.A. ne cachaient pas leur désappointement. Pendant des années, les secrétaires généraux adjoints ont déploré, l'un après l'autre, l'effacement du C.P.A. et l'indifférence que rencontraient, auprès des gouvernements mêmes qui avaient créé cet organisme, leurs appels pour qu'augmentent le volume et l'importance des travaux du Comité. Le fait que tel ou tel aspect de la standardisation des armements que le C.P.A. avait décidé d'étudier

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

- 35 -

U.E.O. SECRET

CR (73) 3

ait souvent été repris par d'autres organismes montre que le Comité avait fait, en la circonstance, un choix judicieux et qu'il avait agi conformément à sa mission en stimulant l'activité de ces autres organismes. Mais ce n'était qu'une mince consolation pour les responsables du Comité, qui ont dû supporter la frustration qu'inflige à des hommes énergiques et capables le transfert à d'autres organes de travaux entrepris par eux.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général en septembre dernier, le précédent Chef du Secrétariat international du C.P.A., M. le Préfet Roux, exprimait les préoccupations que lui inspirait cette situation, et notamment l'incapacité du Comité de prendre des décisions. M. Roux s'inquiétait particulièrement d'un événement qui, à son avis, allait toucher de façon sensible le Comité permanent des armements, à savoir l'adhésion du Royaume-Uni à FINABEL, dont a fait état M. Bettencourt. L'adhésion britannique a pris plein effet le 1er janvier de cette année. M. Roux avait prévu qu'il pourrait en résulter l'arrêt des activités du Groupe ad hoc, qui servait d'organe de liaison entre le Royaume-Uni et FINABEL, et la disparition progressive des divers sous-groupes spécialisés qui en dépendaient. La situation résultant de la dissolution du Groupe ad hoc a été décrite en toute clarté par le successeur de M. Roux, M. Plantey, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil permanent, à Londres, le 31 janvier. Comme le Comité permanent des armements n'avait jamais rien organisé d'autre, il s'est retrouvé le 1er janvier dernier complètement démuné, sans aucun point à son ordre du jour. Les seuls sujets dont l'étude pourrait être poursuivie, compte tenu du présent débat au niveau ministériel, sont la recherche opérationnelle et l'étude des obstacles et barrières; encore, pour ce qui est de cette dernière, l'étude ne sera poursuivie, à titre expérimental, que jusqu'à la fin de l'année. Il faut reconnaître que cela ne constitue pas une tâche suffisante pour un tel organisme.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

- 36 -

U.E.O. SECRET

CR (73) 3

Mais, alors que l'activité du Comité permanent des armements s'est virtuellement éteinte, la coopération en matière de standardisation des armements s'est poursuivie au sein de divers autres organismes. Comment le Conseil pourrait-il justifier la répétition au sein du Comité de travaux exécutés ailleurs ? Ce serait non seulement gaspiller de l'argent et de l'énergie, mais encore mobiliser inutilement le petit nombre de spécialistes de ces questions hautement techniques, qui se rencontrent et collaborent dans le cadre des diverses organisations. Indépendamment des instances bilatérales et des groupements ad hoc, des tâches analogues à celles que prévoit le mandat du Comité permanent des armements sont maintenant accomplies dans le cadre de l'OTAN, soit par la Conférence des directeurs nationaux des armements (C.N.A.D.) et les groupes d'armements de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air qui en relèvent, soit par le Comité des directeurs nationaux des armements européens (EURONAD). Tous les pays membres de l'U.E.O. prennent part aux travaux de la C.N.A.D.; et la plupart d'entre eux participent à ceux de l'EURONAD, qui est ouvert aux autres pays. Bien qu'elle soit limitée aux armées de terre des Etats membres et qu'elle ne présente pas un caractère inter-armées, l'organisation FINABEL exerce également son activité dans ce même domaine, et il serait extrêmement difficile de fixer au Comité permanent des armements un programme qui évite tout chevauchement avec ces autres organisations.

Cependant, considérant l'importance de la standardisation des armements, il est essentiel qu'elle soit traitée de la façon la plus efficace et dans le cadre institutionnel le mieux approprié. M. Debré a parlé du Comité permanent des armements dans le discours qu'il a prononcé, en décembre dernier, devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, et l'Assemblée et sa Commission de défense ont manifesté un vif intérêt pour la standardisation des armements et pour le rôle du C.P.A.. Dans son intervention, M. Debré a déclaré "qu'au cours des années qui viennent, et même dans un proche avenir, le Comité permanent des armements pouvait assurer au moins autant que d'autres organismes un bon développement de la coopération en matière d'armement à l'intérieur des nations européennes".

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

- 37 -

U.E.O. SECRET

CR (73) 3

Alors que faut-il faire ? Il est peut-être utile de rappeler que la décision du Conseil instituant le Comité permanent des armements prévoit que "le gouvernement de tout pays membre pourra soumettre au Conseil de l'Union de l'Europe occidentale toute proposition en vue de modifier les fonctions ou la structure du C.P.A., compte tenu de l'expérience acquise et des résultats obtenus". C'est compte tenu de l'expérience acquise et des résultats obtenus par le Comité, ainsi que de la valeur et de l'efficacité des travaux exécutés ailleurs, que ce problème doit maintenant être examiné.

M. Royle a écouté avec grand intérêt les idées exposées au Conseil par M. Bettencourt. Le gouvernement britannique estime que ces dernières appellent un examen des plus attentifs. Il les étudiera certainement avec grand soin, et M. Royle est persuadé que les autres gouvernements feront de même, car ils sont tous d'accord sur l'importance du développement de la coopération en matière d'armements. Ensuite, étant donné l'importance de la question, tous les gouvernements, ou certains d'entre eux, voudront peut-être eux aussi présenter des propositions. Celles-ci devront naturellement tenir pleinement compte des risques de double emploi, et de la nécessité de rechercher avant tout la façon la plus efficace d'atteindre cet objectif. Le gouvernement britannique, pour sa part, sera heureux d'exposer ses vues au Conseil de l'U.E.O. dès qu'il aura terminé l'étude du très important exposé du point de vue du gouvernement français présenté par M. Bettencourt.

M. WESTERTERP (traduction de l'anglais) indique que le gouvernement néerlandais a toujours été un ardent partisan du développement de la coopération internationale en matière de standardisation, de recherche, de développement et de production des armements. La hausse disproportionnée des coûts du matériel et du personnel rend cette tâche essentielle si l'on veut maintenir une défense adéquate avec les ressources budgétaires disponibles.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET